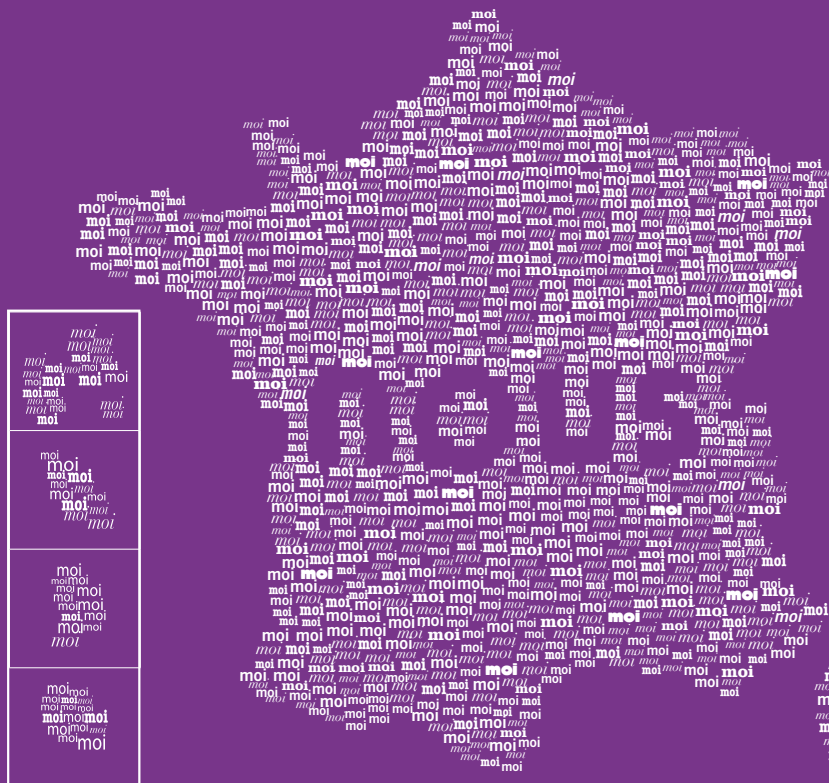


# RECENSEMENT DE LA POPULATION CHACUN DE NOUS COMPTE



**DU JEUDI 19 JANVIER AU SAMEDI 18 FÉVRIER**

**[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)**

Comme chaque année, l'Insee organise le recensement de la population en partenariat étroit avec les communes. L'objectif : mesurer la population vivant en France et mieux s'adapter à ses besoins.

## SUIS-JE CONCERNÉ(E) PAR LE RECENSEMENT CETTE ANNÉE ?

Dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé une fois tous les 5 ans.

**Tous les habitants de notre commune sont concernés cette année, du jeudi 19 janvier au samedi 18 février.**

Les personnes vivant dans des communautés ( internat, couvent, maison de retraite, etc. ) seront également recensées pendant cette période.

## COMMENT PUIS-JE RECONNAÎTRE MON AGENT RECENSEUR ?

Votre agent recenseur a toujours avec lui sa carte tricolore, avec sa photo, signée par le maire. Cela prouve qu'il a bien été recruté par votre commune.

## LE RECENSEMENT ET MOI :

**1** Un agent recenseur vient chez moi et dépose les questionnaires de recensement.

**2** Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.

**3** L'agent recenseur revient les récupérer. Il m'aide à les remplir si je le souhaite.

